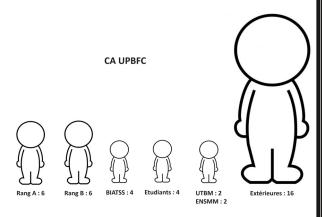


# La CGT infos N°75 Mai 2024



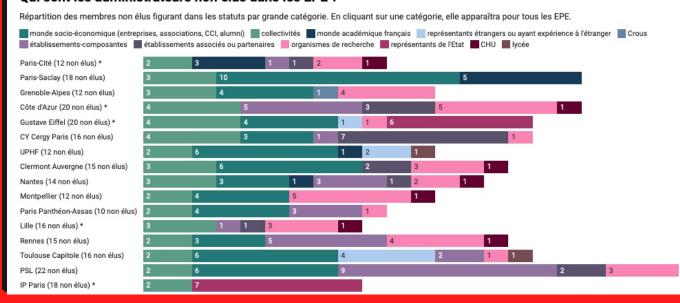
## EPE : focus sur les personnalités extérieures

Le projet des statuts est maintenant disponible sur le site de l'université (<u>ici</u>). On va donc pouvoir décortiquer qui sont ces personnalités extérieures qui pèsent autant que tous les représentants des personnels dans le futur CA. On va pouvoir aussi comparer avec ce qu'ont fait les autres universités et tordre le cou à cette idée qu'on n'avait pas le choix. C'est donc bien une volonté de notre présidence. On aura dans notre CA, trois représentants d'organismes de recherche (CRNS, INSERM, INRAE), quatre représentants collectivités Grand de (région,



Besançon, Nord Franche-Comté, Dijon ou Chalon), huit représentants du monde socio-économique (des patrons) et un représentant international du monde académique. Ces neuf derniers membres ne participent pas au vote du président ou de la présidente. Dans cette <u>dépêche AEF</u> (à qui on doit le graphique ci-dessous), seize EPE sont analysés. Remarque importante, les membres des établissements composantes sont bien comptés comme extérieurs (non-élus), ce qui donnerait pour nous vingt personnalités extérieures, soit 50% du CA. Dans les autres EPE, seul un a une proportion plus élevée, trois ont la même proportion, les autres se situant plutôt autour de 30% (et ça peut descendre à 24%). Concernant les collectivités, personne n'en a plus que quatre et seulement trois ont choisi cette option. Concernant les représentants du monde socio-économique, un EPE en a dix et tous les autres en ont moins que six. Ce nombre descend même à trois pour deux EPE. On le répète, mais même en faisant cet EPE, on aurait pu faire autrement et garder la main sur notre CA. Là, la moitié du CA n'est pas élue démocratiquement, c'est scandaleux. Pourquoi notre présidence a fait ce choix ? Pour garder la main, massivement. Les personnalités extérieures votent toujours "pour" à quoi que ce soit, main dans la main avec la présidence. Là, ils se prémunissent même contre une fronde des personnels.

#### Qui sont les administrateurs non élus dans les EPE?



### Nouvelle fiche CGT : Temps de travail des personnels BIATSS

Cette fiche, que vous pouvez retrouver <u>ici</u>, passe un peu tout en revue et est un excellent point d'appui pour faire valoir vos droits. A priori, il y en a besoin. Certains (ir)responsables n'ont que faire du droit et font comme ils le veulent, considérant parfois que les personnels sous leur responsabilité sont malléables à souhait (oh de la QVCT). Cette fiche revient en particulier sur la durée légale du temps de travail, sur la fausse bonne idée de la semaine en quatre jours, sur le décompte des jours fériés (nombre d'heures prévues et non sept heures), sur les pauses, et les déplacements. Gardez là au chaud, elle vous servira bien un jour.

### Formation des enseignants : ça gronde

Oh oui ça gronde, mais vu le grand n'importe quoi, c'est bien normal. Macron annonce début avril une réforme de la formation des enseignants avec concours à la fin de la L3. On est fin mai et un truc non identifié doit être mis en place pour la rentrée. Une nouvelle structure, une licence, des maguettes, on ne sait pas trop, personne n'est concerté et tout le monde attend. Attend mais pas sagement. La résistance s'organise, contre la réforme elle-même mais surtout dans l'immédiat contre le calendrier impossible à tenir. Localement, une AG s'est réunie le 6 mai à l'INSPE. Une motion en est sortie et alerte principalement sur quatre points : le calendrier donc, la mainmise de l'Education Nationale, la désuniversitarisation de la formation et donc une perte de liberté académique, et une vive inquiétude sur le maintien des quatre sites de formation de l'INSPE. Cette motion a été signée par une petite centaine de personnes et nous la soutenons totalement. Côté CGT, les mêmes problématiques ont été soulevées (voir ici). En effet, il y a beaucoup de lignes rouges franchies, comme par exemple des personnels "choisis" (côté éducation nationale et université) pour venir enseigner dans cette nouvelle école normale et ceci pour une durée déterminée. Cette nouvelle école normale sera dirigée par un IGESR désigné par les ministères de l'EN et de l'ESR pour quatre ans non renouvelables, avec une rémunération variable selon les objectifs ministériels. Dernier point, alors que les "valeurs de la République" sont omniprésentes dans les documents de travail, le savoir disciplinaire est quant à lui bien réduit. Tout ça est malheureusement un condensé de ce qui se fait en ce moment : virage autoritaire, attaque contre les universités, destruction des statuts. Cette réforme combinée à celle en cours sur la fonction publique (voir ici) et les discussions autour de l'acte 2 de l'autonomie des universités (voir ici) nous promet des jours malheureux. Avec toujours cette vive inquiétude qui trotte au fond de notre tête : que toutes ces réformes donneront-elles si l'extrême droite arrive au pouvoir ?

#### Focus sur la CVEC

Parlons un peu de l'impôt étudiant, la Contribution de Vie Etudiante et de Campus. Chaque étudiant (sauf les plus précaires, les boursiers par exemple) paie 100€. Somme indexée par l'inflation (donc qui augmente), elle est collectée par le CROUS qui en redistribue une partie aux établissements. Notre université obtient autour d'un million et demi chaque année. Pour quoi faire ? La loi ORE, qui a mis en l place la CVEC, oriente les dépenses : santé, culture, accueil des étudiants, pratique sportive. Deux commissions existent à l'Université de Franche-Comté : une commission FSDIE (Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes) et une commission CVEC. Le FSDIE existe depuis 2001 (et intègre maintenant la CVEC) et est ouvert aux associations étudiantes qui peuvent déposer des projets. Un flou demeure sur le terme d'association étudiante car un syndicat d'étudiant par exemple est la plupart du temps une association, le terme syndicat étant une appellation et non un statut juridique dans leur cas. L'université n'ouvre pas ce fonds aux syndicats mais est-ce bien légal ? Et pourquoi la BAF a accès à ce fonds alors qu'elle se présente à toutes les élections et ressemble nationalement (FAGE) bien à un syndicat ? L'autre commission (CVEC) est bien plus ouverte et en passant par les services dédiés, un peu tout le monde peut proposer des projets. Sauf que la CVEC ne sert pas qu'à ça. Elle ne doit pas financer des postes pérennes, pourtant une grande partie de la masse salariale des services "vie étudiante" dépend d'elle. Elle sert aussi à des travaux de rénovation du SSE. En gros, les étudiants pallient aux manquements de l'Etat. Pas très normal tout ça.